YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le /
et de la publication
le 8/12/22
Le Maire



Police municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : OC/EF

Arrêté n° 2022/547
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire portant autorisation d'un débit de boissons temporaire, à l'occasion du marché de Noël - commerce "NOMAD'YERRES-TRAITEUR".

Le Maire de la Commune de Yerres,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,
VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DPAT/3-0086 du 13 janvier 2017 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et des restaurants dans le département de l'Essonne,

Considérant la demande en date du 30 novembre 2022, formulée par Monsieur Vincent CARAYON, portant sur l'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion du marché de Noël 2022, qui se tiendra du samedi 10 décembre au samedi 24 décembre 2022 sur la Commune de Yerres,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Vincent CARAYON, gérant du commerce « NOMAD'YERRES-TRAITEUR», sis, 39, rue Charles de Gaulle, 91330 Yerres, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire (boissons du 3éme groupe uniquement), à l'occasion du marché de Noël, qui se tiendra au centre-ville, Place du 11 Novembre, à Yerres 91330, du 10 au 24 décembre 2022, aux horaires suivants :

- samedi 10/12/2022, dimanche 11/12/2022 et mercredi 14/12/2022 : de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00,
- fermeture du marché : lundi 12/12/2022, mardi 13/12/2022, jeudi 15/12/2022 et vendredi 16/12/2022,
- du samedi 17/12/2022 au vendredi 23/12/2022 : de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00,
- samedi 24/12/2022 : de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

Article 2 : Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brunoy, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Monsieur Vincent CARAYON sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information

Fait à Yerres, le 02 décembre 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental

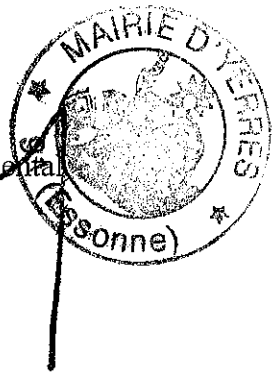

Olivier CLODONG